

Fathi BENTABET

**SALARIÉS, PATRONAT, CGT ET CFTC EN ALGÉRIE (ORANIE) DU  
FRONT POPULAIRE AU GOUVERNEMENT DE VICHY (1936-1941) ;**

**337 pages**

**DISPONIBLE SUR [amazon.fr](https://www.amazon.fr)**

**EXTRAIT**

Cet ouvrage d'histoire sociale s'intéresse à la condition des salariés en société coloniale. Le mouvement syndical rend cette exploration possible, car il entraîne, sur la scène sociale, nous permet d'investir la scène revendicative, d'aller à la rencontre du monde du travail, d'affiner le déchiffrement des relations complexes régissant les composantes de cette société. Toutefois, le rôle du syndicalisme fut quelque peu négligé ; en effet, il fut étudié, principalement, dans ses relations avec le nationalisme algérien, bien qu'il soit l'artisan de cette construction sociale qu'est la fédération des groupes ouvriers et employés de toutes origines et l'animateur essentiel des mouvements sociaux. Mais cet objectif du mouvement syndical, dont le leadership revient à la CGTU- CGT plus offensive que la CFTC, d'unifier les salariés des deux communautés et de favoriser l'émergence d'une conscience sociale ou de classe n'est pas aisé ; de nombreux écueils telles que la revendication nationale des musulmans algériens, la ségrégation, la compétition communautaire, la répression peuvent freiner son essor. Cette période parviendra-t-elle à engendrer un embryon stable de classe ouvrière algérienne, transcendant la ligne de partage ethnico-religieuse, prévalant en société coloniale ?

**Le mouvement revendicatif dans le port d'Oran : Les fêtes musulmanes en 1937.**

Le 12 décembre 1936, à l'occasion de l'Aïd el Séghir, Algériens et Européens demandent la reconnaissance du caractère férié de ce jour. Le syndicat des ports et docks s'en fait l'écho auprès du président des acconiers et propose, exprimant le sentiment de la majorité des indigènes, que le 15 décembre, date de la célébration de la fête, soit chômé et payé, à l'exception des courriers en partance. <sup>1</sup> Le 17 février 1937, la nouvelle tentative de Padilla à propos, cette fois, du paiement de l'Aïd el Adha du 22 février au tarif des jours fériés, soit 56 francs, n'a pas le succès escompté. <sup>2</sup> Le 29 mai au matin, à l'occasion du Mouloud, les employeurs conviennent, verbalement, de la légitimité de la revendication ouvrière.

« A 11 heures, au moment de la paye, certains acconiers, après s'être concertés avec leurs collègues, sont revenus sur leur promesse et ont signifié aux dockers que le "Mouloud" n'étant pas fête légale, ils ne seraient

---

<sup>1</sup> Syndicat des ports et docks au président des acconiers, 12 décembre 1936. Y.223.

<sup>2</sup> Padilla au président des acconiers, 17 février 1937. Président des acconiers au préfet, 18 février 1937. Y.223.

payés qu'au taux normal. »

Les dockers se rendent promptement au siège syndical où ils décident de ne pas rejoindre leurs postes. La grève est annoncée, au moyen de la sirène, à midi. Seul le chargement du courrier en partance "Sidi-Bel-Abbès" s'effectue, avec l'aval des travailleurs, sans incident. Les agents maritimes jugent le mouvement illégal. Leurs confrères admettent et comprennent l'attitude algérienne mais stigmatisent l'européenne. L'après-midi, les tractations vont bon train.<sup>3</sup> Le 30 mai au matin, Torrecillas, accompagné de Padilla et Boucif, proclame leur heureuse issue aux quelques 300 ouvriers rassemblés sur les quais. La reprise du travail est fixée au lendemain, sept heures, assortie de la décision de ne plus accepter d'heures supplémentaires. Le préfet offre, aussitôt, sa médiation au syndicat des dockers et à la chambre de commerce et obtient leur rétablissement pour le courrier de la compagnie de navigation mixte qui « (...) touche Oran deux fois par semaine (...) et ne séjourne (...) que quelques heures, à savoir de 10 H. à 16 H. »<sup>4</sup>

Un navire allemand, lui, est boycotté pendant vingt-quatre heures. Le président de la chambre de commerce s'insurge : « Ceci est encore une autre forme de grève doublée d'entrave à la liberté du travail, car des piquets de grève ont empêché tout travail. »

Cette liberté doit être protégée « (...) de telle sorte que nous n'assistions pas à ce spectacle navrant de gens contraints à se croiser les bras alors qu'ils désirent gagner leur pain. »

Le sort des syndicalistes est plus qu'enviable « (...) alors que tant de leurs compagnons sont en chômage ou doivent se contenter de salaires plus modestes. »<sup>5</sup>

Le 31 mai, les membres patronaux de la commission démissionnent ; leur mandat est devenu sans objet, confient-ils au préfet. Ils protestent ainsi « (...) contre les exigences de leurs ouvriers et contre le caractère vexatoire de leurs revendications qui constituaient une gêne continuelle pour les opérations d'embarquement et de débarquement. »

Pages, au nom des agents maritimes, presse le préfet « (...) de mettre un terme à des agissements qui portent chaque jour davantage un grave préjudice au port et à sa bonne réputation et finiront par détourner les navires sur d'autres points plus hospitaliers. »

Il poursuit, « (...) seuls les dirigeants des dockers d'Oran ont élevé une prétention que nous ne pouvons admettre. Dans les autres ports (...) la journée de fête locale n'a donné lieu à aucune difficulté. On peut en conclure qu'un esprit particulier inspire les dirigeants du syndicat d'Oran. »<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Agents maritimes, acconiers et syndicat du port au préfet, 29 mai 1937. Y.223.

<sup>4</sup> Assemblée générale, 30 mai 1937. Lettres du préfet aux dockers et à la chambre de commerce, 30 mai 1937. Y.223.

<sup>5</sup> Lettre du président de la chambre de commerce au préfet, 31 mai 1937. Y.223.

<sup>6</sup> Membres patronaux de la commission et Pages au préfet, 31 mai 1937. Y.223.

Ceux-ci sont qualifiés de "gréviculteurs" dans une lettre paraphée par l'ensemble de la profession. <sup>7</sup>

Le 2 juin, le président de la chambre de commerce se joint à leurs protestations et à celles « (...) de ces travailleurs ouvriers du port qui sont les victimes de mauvais bergers. »

Les incidents, pense-t-il, « (...) ne sont pas spontanés et n'ont pas pour déterminante les sentiments intimes des dockers. » <sup>8</sup>

Les employeurs reviennent sur leur démission, le 5 juin <sup>9</sup>, mais nouvelle volte-face des acconiers, des agents maritimes ainsi que de la chambre de commerce à la veille de la rencontre de la commission paritaire ; (...) il a été convenu que cette réunion n'aurait lieu qu'autant que les dockers reprendraient le travail dans les conditions prévues au contrat, ce qui n'a pas été fait. » <sup>10</sup>

Le 10 juin, leur absence est sévèrement jugée par l'UD ; elle met en garde ses adhérents : « Devant cette attitude le Comité recommande à tous les camarades syndiqués d'observer le plus grand calme et de ne pas prêter l'oreille aux conseils de violence qui pourraient leur être prodigués par des individus ne détenant aucun mandat du syndicat ou de la CGT. »

Le mot-d'ordre de l'assemblée générale est "l'arbitrage et rien que l'arbitrage". Dans son exposé au gouverneur, le préfet impute cette tension à la fois aux militants politiques et à la base du syndicat ; « (...) la corporation des dockers est pour la presque totalité composée d'indigènes très susceptibles de prêter l'oreille aux suggestions des éléments de désordre, les communistes, qui les poussent dans une voie où ils s'engageraient sans déplaisir. »

Le préfet se résout à la tenue de la sous-commission, vu « (...) l'état d'énervement existant dans cette partie du monde maritime. D'une part les employeurs sont excédés des exigences des ouvriers et de la restriction que celles-ci apportent à leur droit patronal. Par ailleurs, les délégués des dockers (...) paraissent dépassés par les éléments composant le syndicat (...). »

Le préfet cite une lettre de Padilla ; celui-ci sollicite, le 12 mai, un emploi de gardien de la paix dans les plus brefs délais : « En effet, ayant mon Honneur et ma Conscience propres, je tiens à les garder tels quels ; c'est pourquoi je ne veux plus assumer les fonctions que j'occupe. Tout ceci découle de l'affaire de la sirène pressentie par Monsieur Hernandez, président de la Chambre de Commerce. » <sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> Acconiers et agents maritimes à chambre de commerce et SCI, 31 mai 1937. Y.223.

<sup>8</sup> Président de la chambre de commerce au préfet, 2 juin 1937. Y.223.

<sup>9</sup> Membres patronaux de la commission paritaire au préfet, 5 juin 1937. Y.223.

<sup>10</sup> Acconiers, agents maritimes et chambre de commerce au préfet, 9 juin 1937. Le 8 juin, le syndicat général présente des propositions. Syndicat au préfet, 8 juin 1937. Y.223.

<sup>11</sup> Assemblée générale et préfet au gouverneur, 10 juin 1937, 4 pages. Y.223.

## **Table des matières de l'ouvrage**

Introduction

I / Le mouvement syndical : Réunionification et réorganisation.

I / 1. La CGT (1929 -1943)

I / 1.1. L'Union départementale

I / 1.2. Les Unions locales

I / 1.3. Les syndicats : réunifications et créations

I / 2. La CFTC

I / 2.1. L'Union oranienne et sections

I / 2.2. Les syndicats

II / Les mouvements revendicatifs

II / 1. Les grèves de l'été 1936

II / 2. Les grèves de 1937

II / 3. Les grèves de 1938

III / Les ouvriers des ports : Une corporation stratégique

III / 1. Réunionification et réorganisation (printemps 1936 - été 1937)

III / 2. Le mouvement revendicatif dans les ports (1929 – 1938)

III / 2.1. Grèves et incidents (été-automne 1936)

III / 2.2. La solidarité ouvrière (1937-1938)

III / 3. Conventions collectives : Doléances et tractations (1936-1941)

III / 3.1. Les commissions paritaires

III / 3.2. Salaires et temps de travail

III / 3.3. Conditions de travail et innovations techniques

III / 3.4. Les congés payés

III / 3.5. Les fêtes musulmanes (1937)

III / 3.6. Reflux des avancées sociales et collaboration (1939-1941)

IV / Les travailleurs du BTP : Une main-d'œuvre précarisée

IV / 1. La réorganisation

IV / 2. Le mouvement revendicatif des travailleurs du BTP

IV / 2.1. Les conflits de l'été 1936

IV / 2.2. Les autres conflits (1937-1939)

IV / 3. Les ouvriers du BTP : Doléances, négociations et conventions collectives

IV / 3.1. Des négociations laborieuses

IV / 3.2. Salaires, congés payés, conditions de travail (1936-1939)

V / Les petites corporations, patronat, CGT et CFTC : lutte d'influence

V / 1. La CGT, un syndicalisme offensif

V / 1.1. Les bains maures : Un secteur d'activité indigène

V / 1.2. Conserveries de poisson : La "Sardinière" de Mers-el-Kébir : Étrangères et mineures

V / 1.3. L'industrie du tabac : Un personnel féminin

V / 1.4. Caisses et emballages : Une main-d'œuvre étrangère

V / 1.5. Syndicat du port et chambre de commerce : Défaite syndicale

V / 1.6. Les sacheries-bâcherries : Employés et ouvriers rallient la CGT.

V / 1.7. Les transports : Un patronat fragmenté

V / 2. CGT et CFTC : Compétition et coopération

V / 2.1. Employés des sociétés maritimes : Course à la représentativité

V / 2.2. Employés des assurances : La double appartenance syndicale

V / 2.3. « Métallurgie - automobile » : Partage des tâches

V / 2.4. Employés de commerce : Coopération, dissension, désistement

V / 3. La CFT, instrument de l'opposition patronale

V / 3.1. L'agro-alimentaire

V / 3.2. Le Commerce

V / 3.3. L'industrie

Conclusion

Carte 1

Carte 2

Repères chronologiques de la vie politique et sociale de l'Oranie dans l'entre-deux-guerres

Notice biographique

Table des annexes

Sources

Bibliographie